



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-23

Séance du 24 mars 2023

Date de convocation : 20/03/2023 L'an 2023, le 24 mars à 16h, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Tours, dûment convoqué par son Président, s'est réuni salle du conseil d'administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 14/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 14/17

Pouvoirs : 2/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON, Mme BLET, Mme DARIES, M. BRUN, M. PIERRE, Mme CABANNE, M. OREAL, M. GARNAUD, M. MUSSARD, Mme BECARD, Mme MAUDUIT, Mme LEVAVASSEUR, Mme SERRA.

Avait donné pouvoir : M. FLEISCH à Mme MAUDUIT, M. DENIS à Mme MOUSSOUNI.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY.

Tome 1 - N°23-23 - OBJET : Réforme de matériel et don à des particuliers.

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'il a été autorisé, par la délibération n°22-23 du 4 février 2022, à signer une convention avec Tours Métropole Val de Loire afin de recevoir une subvention de 50 000 € dans le but d'améliorer les conditions d'accueil au Centre d'Hébergement d'Urgence Paul Bert.

Cet objectif porte principalement sur le mobilier et la literie dont l'état n'était plus adapté compte tenu de sa vétusté. Il convient donc de réformer 25 lits en ferraille, 26 matelas, 3 poufs, 2 fauteuils, 2 bancs d'accueil de trois places, 28 chaises et 7 tables. L'ensemble de

ces pièces ont été remplacées par des neuves, ce qui améliore l'aspect du Centre et fait gagner en qualité d'accueil.

Dans le même temps, un hébergé du Centre, M. Jean-Pierre CAILLAUD, a accédé à un logement fin février et a demandé à pouvoir récupérer les deux vaisseliers pour les installer dans son nouveau domicile. Ceux-ci ont également été renouvelés.

Madame la Vice-Présidente demande aux administrateurs de l'autoriser à sortir deux vaisseliers de l'actif du Budget Général et en faire don à M. Jean-Pierre CAILLAUD.

Elle demande par ailleurs l'autorisation de faire sortir les mobiliers ci-avant énumérés de l'actif du Budget Général et de les mettre au rebut.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

